

## Séance du 19 mai 2008

Étaient présents Messieurs et Mesdames Wies, Ginter, Weiler, Gratia, Kettel et dos Santos Mendes  
Excusés étaient Messieurs Kirpach, Glodt et Clemen.

En début de séance, le bourgmestre remercie chaleureusement tous ceux qui, d'une manière ou de l'autre, ont contribué à la réussite des festivités d'inauguration du Manoir de Roebé, de ses annexes et de la Maison Relais en date du 11 avril 2008.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'état des restants à recouvrer, et accorde décharge pour la somme de 3.382,32 € au receveur communal.

En vue d'établir un programme pour un réseau intercommunal d'alimentation en eau potable reliant les communes de Fischbach, Heffingen, Larochette et Nommern, les 4 communes avaient chargé le bureau Daedalus Engineering s.à.r.l de Heffingen d'une étude afférente. Le réseau intercommunal projeté comprend la création de conduites d'eau potable entre les 4 communes, la création de plusieurs stations de pompage, l'adaptation et l'extension de réservoirs pour eau potable, le captage de nouvelles sources, etc. Le coût pour la commune de Larochette est estimé à 1 232 617 €, sous l'hypothèse d'une participation étatique de 50%. Les travaux se feront en 5 phases, entre 2008 et 2017. Le conseil communal retient unanimement le principe d'une participation à ce programme et demande l'approbation des services étatiques compétents.

L'avant-projet pour le réaménagement d'un chemin vicinal et du parking adjacent à Ernzen (près de l'ancien café Clemens), dressé par l'Administration des Ponts et Chaussées à Mersch au montant de 105 000 € TTC est approuvé : l'administration en question est priée de bien vouloir dresser le projet définitif afférent.

Le devis pour l'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école primaire, au montant de 90 000 € est approuvé à l'unanimité.

En même temps, le conseil communal vote les travaux d'aménagement d'un terrain multi-sports « um Daich » pour un montant de 110 000 € étant donné que les jeux de balle ne seront plus possibles dans la cour de l'école dès que la plaine de jeux aura été aménagée.

Le projet pour le reprofilage de la chaussée de l'ancienne rue du golf ainsi que l'aménagement de 5 emplacements de parking supplémentaires au montant total de 50.000 € est également approuvé.

Quant aux travaux prévus au cimetière de Larochette, le conseil communal vote deux devis établis par le bureau d'études Decker, Lammar et Associés : le premier pour le maintien et la rénovation de monuments funéraires au montant total de 44 101 € et le deuxième pour l'aménagement de 12 colombaires supplémentaires et la réparation partielle du mur d'enceinte au montant de 73 521 €.

Un dernier devis approuvé concerne la mise en état du chemin rural « Altenratt » à Ernzerberg au montant total de 9 200 €.

Le conseil communal approuve ensuite la nouvelle convention relative à la constitution du groupe d'action locale Leader Mullerthal pour les prochaines années et désigne le bourgmestre, Monsieur Pierre Wies comme délégué effectif de la commune auprès du groupe et l'échevin, Monsieur Georges Ginter comme délégué suppléant.

Les décisions suivantes sont prises concernant certains membres du personnel enseignant : un congé pour travail à mi-temps allant du mois de janvier 2009 au 15 septembre 2010 est accordé à Mme Corinne Sins-Jaas et un congé de maternité, suivi d'un congé parental à plein temps, est accordé à Mme Marianne Braas-Schenten à partir du 31 août 2008.

La convention avec l'asbl « MEC » (mouvement pour l'égalité des chances) oeuvrant dans le cadre du programme Leader+ est approuvée pour une année et

les subsides suivants sont accordés, à savoir : Fédération des corps des sapeurs-pompiers du canton de Mersch (275 €) et Ugda (145<sup>e</sup> anniversaire - 100 €).

En fin de séance, le conseil communal traite deux demandes pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise en séance secrète.